

Règlement intérieur pour le séjour de groupes au Chiroheim

Tous les participants du groupe sont tenus à respecter les remarques et les prescriptions suivantes.

1. Au jour d'arrivée, le responsable du séjour transmet au responsable de la Chiro une liste des participants du séjour et une liste des dirigeants et des adultes qui accompagnent les participants. Le nombre de participants est limité à 80 personnes.

2. Le groupe ne peut utiliser que les locaux mis à sa disposition. En principe, le groupe amène tout le matériel (de cuisine, de nettoyage, ..) indispensable au séjour. Il est possible de louer le matériel de cuisine pour un prix de 5 EUR par jour. Si cela est souhaité, contactez au moins deux semaines avant le séjour le responsable des locations, qui pourra donner de plus amples informations concernant le matériel disponible. En dehors de ce délai le responsable de la location a le droit de refuser une telle demande.

3. Le mobilier, l'immobilier ainsi que le matériel de cuisine et de nettoyage, ainsi que tout autre matériel mis à la disposition du groupe est à respecter:

- Tout dégât qu'aurait causé une personne faisant partie du groupe est à réparer ou à payer et ce après consultation du bailleur. Les dégâts doivent être déclarés avant le départ du groupe.

- Il est interdit d'enfoncer des clous ou des vis dans les murs ou les meubles. Il est interdit de colorier les murs ou les meubles.

- L'ouverture et la fermeture des portes et fenêtres se feront prudemment.

- Ne rien pendre aux conduites d'eau, de gaz ou d'électricité.

- L'entretien des installations sanitaires (3 locaux: 2 toilettes pour dames, 1 toilette pour hommes avec 2 pissoires et 1 toilette pour personnes à mobilité réduite) se fait quotidiennement. Ne jetez rien dans les toilettes. (1 évier par local sanitaire et 3 grands évier à l'extérieur)

- Il est interdit de monter sur le toit de l'immeuble.

- Eviter tout usage inutile des extincteurs. Moyens de lutte contre l'incendie: 4 extincteurs à poudre (3 dans les couloirs, 1 dans la première pièce à gauche en entrant), un extincteur CO2(dans la cuisine) et deux extincteurs automatiques pour le fourneau et le chauffage. Un détecteur de fumée est installé dans chaque pièce. Il est interdit de les débrancher.

4. Le locataire veille à la propreté des locaux, de l'immeuble et de son entourage. L'accès aux terrains du voisinage est interdit.

5. Le locataire veille à ce que les participants soient bien assurés pour d'éventuels accidents pouvant survenir pendant le séjour et ce aussi pour les différents voyages pendant la durée du séjour. La Chirojugend St.Vith V.o.G n'est pas responsable des dégâts corporels ou matériels occasionnés par les locataires. Le locataire souscrit pour la durée du séjour une assurance en responsabilité civile couvrant de façon adéquate tous les risques et dangers liés au séjour. Une copie de l'assurance est présentée au responsable de la Chiro au début du séjour. L'accès au bâtiment sera refusé si cette assurance n'a pas été souscrite. La Chiro n'est pas responsable du matériel éventuellement oublié dans son immeuble.

6. Aucun véhicule ne peut être entreposé à l'intérieur du bâtiment.

7. Il est interdit de faire des feux de camp sur le terrain. Seulement de petits feux de camp peuvent être allumés sur le grill.

8. Toute nuisance par le bruit est interdite après 22.00 heures. Si cette clause n'est pas respectée, le bailleur peut renvoyer le groupe avant la fin du séjour sans dédommagement. Le locataire veille à ce que les portes et fenêtres restent fermées pendant la diffusion de musique.

9. Le vol, la destruction et autres actes de vandalisme sont à proscrire.

10. Si, lors du contrôle au dernier jour du séjour, la propreté des locaux, de l'immeuble et de son entourage laisse à désirer, le bailleur peut facturer 75 EUR pour la mise en bon état des lieux.

11. Les jeux de nuit sont à organiser en dehors de la localité pour éviter tout dérangement de la population.

12. Le locataire prend contact avec le cantonnement des Eaux et Forêt pour l'utilisation d'aires forestières à quelque fin que ce soit. Une demande écrite doit être introduite avant le premier mai auprès du cantonnement responsable.

13. La consommation d'eau sera calculée et facturée après relevé des compteurs. (Prix de l'eau: 3,51 EUR/m³). L'approvisionnement en eau se fait par les Stadtwerke St.Vith et elle est potable.

14. La consommation d'électricité sera calculée et facturée après relevé des compteurs. (Prix de l'électricité: 0,25 EUR/kWh)

EVITEZ TOUT GASPILLAGE D'EAU ET D'ELECTRICITE.

15. Le terrain de handball, de foot et deux terrains de basket du collège épiscopal (à côté du local de la Chiro peuvent être utilisés en accord avec les responsables du collège. Pour information: le terrain de handball sert aussi d'aire d'atterrissage des hélicoptères de secours de l'hôpital.

16. Les déchets doivent être triés selon les prescriptions communales. Utilisez pour le triage les différentes poubelles et la poubelle bio. Les frais facturés par les services d'immondices engendrés par un mauvais triage sont à charge du locataire.

17. Au jour d'arrivée le responsable du groupe reçoit une clé du bâtiment. Cette clé sera rendu le dernier jour du séjour.

18. Le responsable du groupe doit avoir au moins 18 ans.

19. Au cas de non-respect du contrat et du règlement intérieur, le bailleur est en droit de conserver la caution ou d'entreprendre des mesures de police.

20. Si le locataire résilie le contrat par écrit au minimum 1 mois avant la prise en location des biens, la caution est remboursée immédiatement et intégralement. Si la résiliation se fait plus tard, la moitié du montant de la location est retenue de la caution, sauf dans les cas, où le locataire trouve lui-même un locataire remplaçant.

21. Le locataire veille à avoir toujours un GSM accessible dans le bâtiment pour pouvoir contacter les services d'urgences.

22. Dans la cuisine il y a un fourneau à gaz avec 3 brûleurs et un four, un brûleur séparés et une friteuse.

23. L'utilisation du chauffage et des installations électriques et à gaz sera expliqué le jour d'arrivée.

24. Interdictions du Service Regional d'Incendie: pas d'autre éclairage à part l'éclairage électrique, interdiction d'utiliser des ustensiles de chauffage ou de cuisine mobile fonctionnant au gaz ou avec des liquides inflammables; pas de feux ouverts dans le bâtiment; pas de bouteilles de gaz dans le bâtiment.

25. L'utilisation du réseau internet de la Chiro est facturée le cas échéant: 3EUR/jour et 1,5 EUR/Gb. La demande d'utilisation du réseau doit être faite à temps (1 mois à l'avance), afin que l'administrateur puisse préparer un code d'accès.

ADRESSES UTILES

Adresse: Chiroheim, An der Höhe 1, 4780 Sankt Vith

Adresses des responsables de la Chiro:

Dirigeants : Philipp SCHRÖDER, Prümer Berg 36 , 4780 ST.VITH, 0494791782

Location : Erik KALF, Feltzstraße 14, 4780 ST.VITH, Tel. 0473183500 (après 17.00 heures)

Autres adresses et numéros de téléphone:

<u>Médecins:</u>	Choffray, Am Herrenbrühl 23,	080/226535
	Hammerschmidt, Hinterscheider Wall 13,	080/227555
	Hagelstein, Heckingstraße 8,	080/221822
	Schorkops, Klosterstraße 34a,	080/228660
	Schulzen, Wiesenbachstraße 9,	080/228043
<u>Pharmacies:</u>	Lentz R., Hauptstraße 86,	080/228189
	Lorent Felix, Hauptstraße 27,	080/228187
	Veithen J., Aachener Straße 3,	080/228367
<u>Pompiers/Ambulance:</u>	Alte Aachener Straße 23,	080/228100
<u>Police:</u>	Aachener Straße 123,	080/228510
<u>Hôpital:</u>	Klosterstraße 9,	080/854111
<u>Adm.Eaux et Forêts:</u>	Probst G., Klosterstraße 32,	080/228056
<u>Parc à conteneur:</u>	Rodter Straße, Industriezone II	
<u>Centre sportif*:</u>	Rodter Straße 9,	080/227391
<u>Piscine non couverte:</u>	Wiesenbachstraße 65a	
<u>O.P.T.:</u>	Mühlenbachstraße 2	080/227664
<u>Adm. communale:</u>	Hauptstraße 43	080/280100
<u>Collège épiscopal:</u>	Klosterstraße 38	080/280787

* Le port d'un bonnet de bain est obligatoire à la piscine du centre sportif. Le port de maillot de bain « classique » est également obligatoire, les bermudas, petites culottes de sport, ... sont interdits .

CONTRAT DE LOCATION POUR UN SÉJOUR

CHIROHEIM, AN DER HÖHE 1, 4780 ST.VITH

Saint Vith, le

NOM DU GROUPE:

NOMBRE DE PARTICIPANTS (+/-):

Le(a) soussigné(e) (Nom, Prénom)

né(e) à le

habitant à Rue

Code postal Tél/.....

dirigeant(e) du groupe précité en fonction de

..... demande la réservation du

Chiroheim* du, heures au, heures

au prix de 50 EUR/jour pour des groupes de maximum 40 personnes et au prix de 1,25 EUR/jour/personne pour des groupes de plus de 40 personnes et certifie au nom du groupe précité, d'avoir reçu, lu et accepté le contrat de location et le règlement intérieur. Au cas de non-respect de ceux-ci, il incombe au bailleur de réagir conséquemment. L'électricité et l'eau seront facturées au prix de revient. Les bonbonnes de gaz (propane) sont à procurer par le locataire. Au prix de location sera également ajouté la taxe communale qui s'élève à 0,17 EUR/personne/jour.

(*: location partielle/les locaux libres restent à la disponibilité des dirigeants et des groupes de la Chiro)

Une caution de 375 EUR est à verser endéans 3 semaines après réception du contrat de location sur le numéro de compte 731-1143182-12 de la Chirojugend St.Vith V.o.G., An der Höhe 1, 4780 ST. VITH.

Si la résiliation du contrat se fait à moins de 1 mois avant la prise en location des biens, la moitié du prix de location est retenue de la caution, sauf dans les cas, où le locataire trouve lui-même un locataire remplaçant.

Signature du responsable du camp

Signature du responsable de la Chiro

Lieu:

Lieu:

Date:

Date:

Après transmission (par la Chiro) du contrat, le locataire a 3 semaines pour renvoyer le contrat et pour verser la caution, afin que la réservation du local soit inscrite définitivement. Dans tout autre cas, le bailleur se réserve le droit de remettre en location le local de la Chiro.

Renvoyez dans le délai précité les deux formulaires dûment remplis et signés à la Chirojugend St.Vith. Pour confirmation de la location, un contrat signé de la part du bailleur sera envoyé au locataire.